

« Under the dome »

Les écosystèmes doivent-ils être mis sous cloche?

STÉPHANIE BORY¹, GÁBOR BARANYAI² ET MOYA JONES³

Au lendemain de la 21^e conférence des parties (COP21) à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la question de l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine naturel reste entière et complexe à articuler entre un développement soutenable, une réduction contraignante mais nécessaire des émissions, une augmentation des phénomènes climatiques violents, un accroissement des polluants d'origine anthropique affectant tous les milieux et une politique de conservation, de préservation voire de sanctuarisation de certains espaces naturels et/ou anthropisés.

Le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit, dans son 5^e rapport (2014), une hausse moyenne des températures à la surface du globe de 0,3°C à 4,8°C d'ici 2100. L'accord international sur le climat signé à Paris, lors de la COP21 le 12 décembre 2015 fixe comme objectif une limitation de l'augmentation des températures moyennes à 1,5-2°C d'ici 2100. Si l'accord est respecté par tous les pays et les signataires, les effets du réchauffement climatique pourraient être certes atténués mais pas stoppés.

Au cours de cette 21^e conférence, la question du patrimoine mondial a été mise en exergue par la table-ronde « Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine face aux défis du développement et des enjeux climatiques ». Cette table-ronde organisée par le ministère de la Culture et de la Communication est bienvenue, mais de quel patrimoine parle-t-on ? S'agit-il du patrimoine mondial de l'Unesco ? Mais alors, quid des espaces naturels protégés non inscrits sur la liste de l'Unesco ?

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, ONG créée en 1948), un

espace naturel protégé se définit comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ». Alors que pour les scientifiques, les espaces naturels protégés sont des « étendues socialement investie de valeurs, délimitées, bornées (avec des limites matérialisées sur le terrain), ils peuvent comporter plusieurs « zones » indiquant un gradient de mise en valeur du territoire qui s'accroît vers le pourtour et un gradient inverse de protection de l'environnement (plus forte au centre, moindre en périphérie) » (Laslaz, 2014). Cette notion se retrouve parfois sous l'appellation d'aire protégée, qui est la traduction littérale de l'anglais *protected area* ; cette dénomination ayant été discutée par les scientifiques, il lui a donc été préféré l'expression espace naturel protégé (Laslaz, 2014).

Au niveau mondial, les espaces naturels protégés se classent selon 6 catégories d'après l'UICN, de la « réserve naturelle intégrale » à l'« aire protégée de ressources naturelles gérée » (**tableau**). Étaient regroupés dans ces catégories de l'UICN quelques 32,8 millions de km² représentant 209 500 espaces protégés, soit 15,4 % de la surface des continents et 3,41 % de celles des espaces océaniques (Laslaz, 2014). Alors que les objectifs fixés, au niveau mondial, sont d'atteindre respectivement 17 % et 10 % des surfaces continentales et océaniques à l'horizon 2020.

Le 18 avril 2012, par décret du Premier Ministre, un nouveau parc national voit le jour en France : le parc national des Calanques, le 10^e sur le territoire. Situé aux portes de Marseille, terrestre et marin, le parc national des Calanques est le premier parc

Catégorie UICN	Nom	Caractéristiques et objectifs de gestion
Ia	Réserve naturelle intégrale	Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages
Ib	Zone de nature sauvage	Aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages
II	Parc national	Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives
III	Monument naturel	Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives
VI	Aire Protégée de ressources naturelles gérée	Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

Les catégories de classement des espaces naturels protégés de l'UICN.

1. IETT, Institut d'Études Transtextuelles et Transculturelles, Université Jean Moulin, Lyon 3 - stephanie.bory@univ-lyon3.fr
 2. University of West Hungary, Faculty of Natural Sciences, Institute of Earth-and Environmental Sciences - baranyai.gabor@ttk.nyme.hu
 3. EA 2958 CEMMC, Université Bordeaux Montaigne - Moya.Jones@u-bordeaux-montaigne.fr

national péri-urbain d'Europe. C'est en 1930 qu'est votée en France la première loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, qui protège certains sites naturels pour la beauté de leurs paysages. Mais il faut attendre juillet 1960, bien après la majeure partie des autres pays européens, pour que le statut de parc national soit mis en place. Le premier, le parc national de la Vanoise, ouvre ses portes trois ans plus tard.

Une telle décision semble plutôt tardive. Aux Etats-Unis, la première « réserve naturelle » américaine fut créée en 1832 par le Congrès qui vote la « loi rendant inaliénable dans l'Arkansas *The Hot Spring Reservation*, site devenu parc national en 1880. Le premier parc national, le *Yosemite National Park*, est quant à lui créé en 1872 alors que le premier parc en Europe a été annoncé par la Suisse en 1914. Dès lors, le nombre d'aires protégées dans le monde n'a cessé de croître tout en élargissant leurs domaines de compétences : parcs, espaces naturels, réserves biologiques, parcs marins, espaces de conservation, les sites géologiques... Et maintenant, les études sur les géomorphosites tendent à montrer l'intérêt croissant pour des paysages géomorphologiques d'exception.

Pourtant, tous les pays désireux de protéger une partie de leur territoire sont confrontés aux mêmes problématiques : comment concilier protection de l'environnement et activité économique ? Préservation des paysages et qualité des environnements face au tourisme de masse ? Conservation des sites et vie quotidienne de leurs habitants ? Ces sites doivent-ils être protégés à tout prix ? À l'heure où plus personne ne peut nier les impératifs environnementaux et l'obligation de promouvoir le développement durable, quelle(s) politique(s) les gouvernements doivent-ils mener concernant les espaces naturels protégés ? Sont-ils un bien nécessaire ? Doit-on sanctuariser des espaces, les mettre sous cloche ?

Toutes ces questions sont prégnantes et doivent être considérées dans un ensemble à la croisée de la lithosphère, de la biosphère, de l'hydrosphère, de l'atmosphère et de la technosphère. L'origine de cette publication constitue le point de départ

d'une collaboration de chercheurs d'horizon et d'approche variés travaillant sur la thématique de la conservation des environnements. C'est à travers des approches géographiques, historiques, politiques, naturalistes et communicationnelles que cette publication a pu être menée à bien.

L'objectif n'est pas ici de savoir si les espaces naturels protégés sont un bien nécessaire ou non mais bien de présenter un panel des types d'études s'intéressant à ces espaces et de réfléchir aux politiques mises en place, ainsi qu'aux différentes formes de gouvernance de ces formes de préservation de sites remarquables. Il convient de s'interroger non seulement sur la place que ceux-ci occupent, que ce soit en Europe ou dans le reste du monde, mais aussi sur la valeur que les instances dirigeantes leur confèrent. Enfin, ces espaces ayant, en règle générale, été établis pour être accessibles à la population, comment celle-ci les considère-t-elle aujourd'hui ?

Quelques références bibliographiques

Depraz S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés, genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin, coll. « U Géographie », 320 p.

GIEC, 2015. *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse*. GIEC, OMM, PNUE, 180 p.

Jaffaux H., 2010. La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français. « *Pour mémoire* », n°9, pp.138-163.

Laslaz L., 2014. Espace naturel protégé. *Hypergeo*, <http://www.hypergeo.eu/>

Laslaz L., Gauchon C., Duval M. et Héritier S. (dir.), 2013. *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*. Belin, coll. « Mappemonde », 416 p.

Laslaz L. (dir.), 2012. *Atlas mondial des espaces protégés, les sociétés face à la nature*. Autrement, 96 p.

Laslaz L., Gauchon C., Duval M. et Héritier S. (coord.), 2010. *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, coll. EDYTEM, *Cahiers de Géographie*, n°10, 2010, 200 p.

Héritier S. et Laslaz L. (coord.), 2008. *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Ellipses, 312 p.